



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

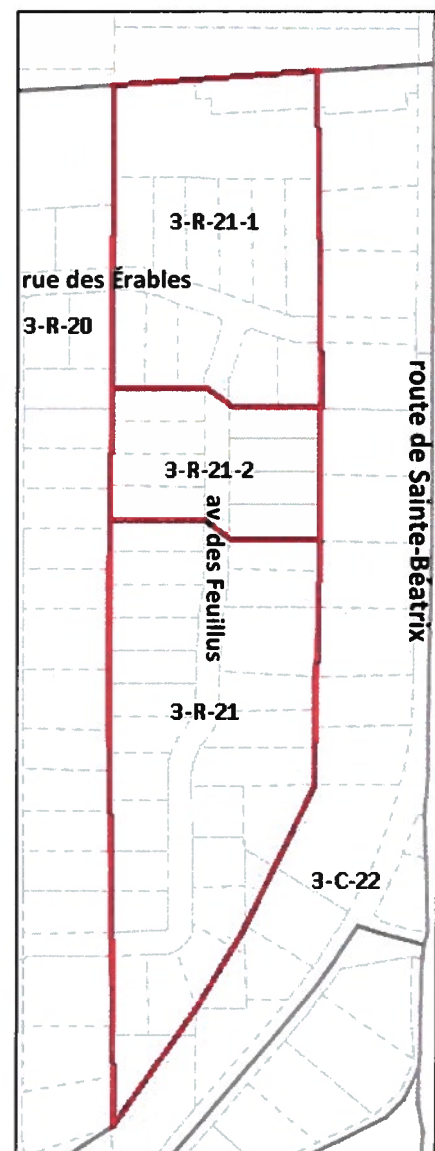
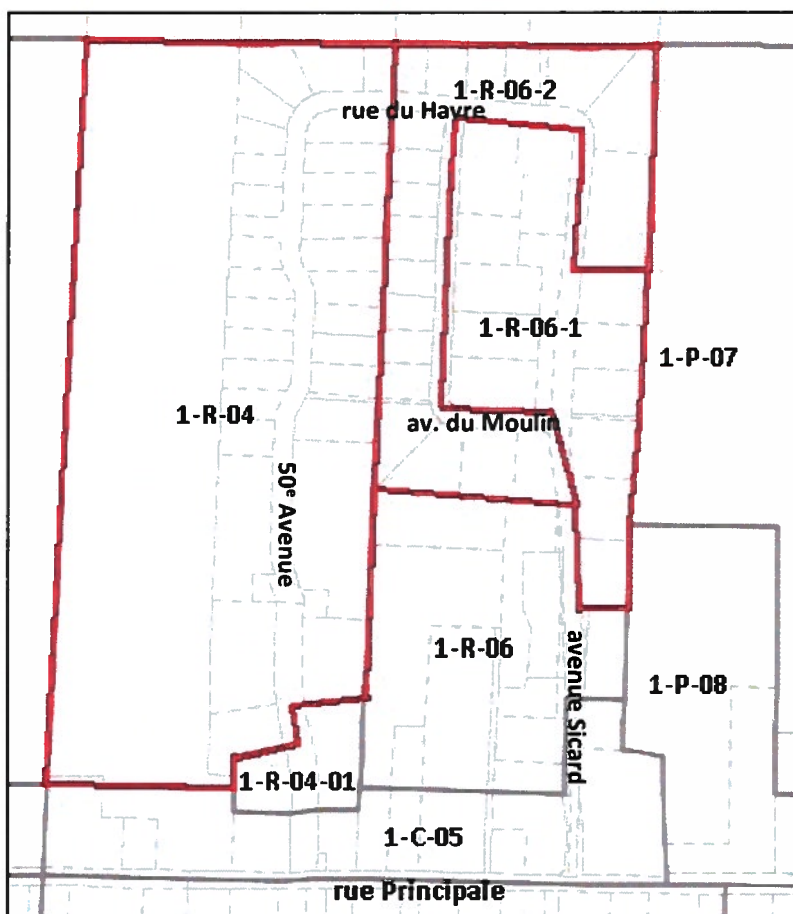
850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

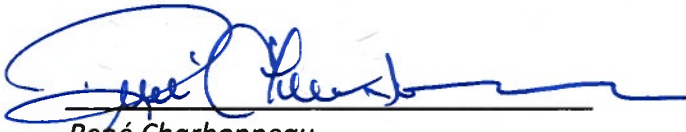
Aux personnes intéressées par le projet de règlement 806-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- 1- QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement suivant :
 - **806-2021, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des zones à l'article 7.11.1 sur les matériaux de revêtement extérieur;**
- 2- QUE le projet de règlement **806-2021**, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **lundi 26 juillet 2021, à 18 h 30, à l'église de Saint-Ambroise-de-Kildare, située au 782, rue Principale;**
- 3- QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 4- QUE le premier projet de règlement 806-2021 est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité ou sur le site Internet www.saintambroise.ca, section « Communications » « Avis publics »;
- 5- QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- 6- QUE les zones visées sont 1-R-04, 1-R-06-1, 1-R-06-2, 3-R-21, 3-R-21-1 et 3-R-21-2, identifiées sur les plans ci-joints par l'encadré rouge. Elles correspondent aux voies de circulation suivantes : l'avenue Sicard, l'avenue du Moulin, la rue du Havre, la 50^e Avenue, la rue des Érables et l'avenue des Feuillus.



DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 8^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2021.



René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 8^e jour du mois de juillet 2021, entre 12 h et 16 h, et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 14 juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de juillet 2021.



René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier